



Vous êtes salarié agricole ? Vous êtes confronté à des difficultés liées au COVID-19 et/ou au confinement ? Le Groupe AGRICA reste à vos côtés et propose un dispositif social d'urgence exclusif, sous forme d'accompagnement personnalisé et d'aide financière.

Qui est concerné ?

Si vous êtes salarié ressortissant d'une des institutions du Groupe AGRICA, vous pouvez prétendre à cette aide pour faire face aux difficultés que vous rencontrez.

Dans quel(s) cas cette aide financière peut-elle être sollicitée ?

Vous pouvez la solliciter en cas de difficultés liées directement au Covid-19 et/ou au confinement : qu'elles soient d'ordre financier, psychologique, familial ou encore liées à la santé, l'isolement ou à une situation de deuil.

Quelle aide accordée ?

Une aide financière peut vous être accordée selon la situation. Elle est assortie d'un accompagnement et d'une écoute personnalisée.

Comment la solliciter et en bénéficier ?

C'est simple et rapide :

Envoyez un mail à agricasolidaire@groupagric.com pour faire connaître votre situation/votre besoin. Joignez une attestation sur l'honneur de la situation, accompagnée le cas échéant de pièces justificatives.

Le Groupe AGRICA s'engage à vous répondre sous 48h par mail ou appel téléphonique.

L'aide vous est versée sous 8 jours maximum.